

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le 28 avril à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, en session ordinaire.

Date de la convocation : 23/04/2014

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15

Président : Etienne SUZZONI

Secrétaire de séance : Camille PARIGGI

Etaient présents :

Etienne SUZZONI, Maire, Jean PAOLINI, 1^{er} adjoint, MARIANI Noëlle, 2^{ème} adjoint, LAQUERRIERE Barbara, 4^{ème} adjoint, Marie-Pierre BRUNO, Dominique CASTA,

Frédéric HOFNER, Denise LOMELLINI-RUGGIERI, Bernadette MORATI, Jean-Louis MORETTI, Camille PARIGGI, Célia POLETTI, Maxime VUILLAMIER.

Etaient absents excusés :

Mr Sébastien DOMINICI (donne procuration à Jean-Louis MORETTI)

Mr Fabrice ORSINI (donne procuration à Mme Noëlle MARIANI)

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des représentants de la commune au sein de l'Union des Ports de Plaisance.
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.
- Signature convention 2014 avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

- Projet du Forum (école - restaurant scolaire - stades)
- Travaux de construction du mur Asinacciu - Réévaluation technique et financière du projet

- Vote du compte de gestion 2013 du Service Général
- Vote du compte administratif 2013 du Service Général.
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 du Service Général.
- Vote du compte de gestion 2013 du Service Général.
- Vote du compte administratif 2013 du Service Eau et Assainissement
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 du Service Eau et Assainissement
- Impôts locaux - Vote des taux 2014.
- Vote du budget primitif du Service Général - Exercice 2014.
- Vote du budget primitif du Service Eau et Assainissement - Exercice 2014

OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 16 heures.

Il propose de reporter à la prochaine séance du conseil municipal la délibération inscrite à l'ordre du jour relative à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs pour des raisons calendriers.

Le conseil municipal accepte de reporter la délibération précitée.

DELIBERATION N°29/2014

Désignation des représentants de la commune au sein de l'Union des Ports de Plaisance de Corse

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à l'Union des Ports de Plaisance de Corse et que conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Par ailleurs, l'article L.2122.10 du même code prévoit que le Conseil Municipal est appelé à revoir de façon systématique sa représentation dans les organismes extérieurs après une nouvelle élection municipale.

En conséquence, l'assemblée est invitée à procéder à la nomination d'un représentant titulaire et de deux représentants suppléants pour siéger au sein de l'Union des Ports de Plaisance de Corse (UPPC).

Déroulement du scrutin :

Liste 1 :

Représentant titulaire : Jean PAOLINI

Représentants suppléants : Bernadette MORATI, Barbara LAQUERRIERE.

Liste 2 :

Représentant titulaire : Sébastien DOMINI

Représentants suppléants : Jean-Louis MORETTI, Denise LOMELLINI-RUGGIERI

A l'issue du scrutin la liste 1 est élu.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

DESIGNE pour siéger au sein de l'Union des Ports de Plaisance de Corse :

Représentant titulaire : Jean PAOLINI

Représentants suppléants : Bernadette MORATI, Barbara LAQUERRIERE.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	12
Vote CONTRE	3
Abstention	0

DELIBERATION N°30/2014

Signature convention 2014 avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Le Maire expose que dans le cadre de la surveillance, pendant la saison estivale, la commune de Lumio, qui ne possède pas les compétences humaines et techniques pour assurer cette mission, a souhaité s'adjoindre les services de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, association reconnue d'utilité publique.

Ainsi, la S.N.S.M, assurera à la demande de la Collectivité, la prestation de surveillance de certaines plages aménagées de la commune.

La prestation de la S.N.S.M consistera dans :

- La mise à disposition de personnel qualifié, désigné « nageur-sauveteur », titulaire des diplômes d'Etat suivants : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), Certificat de Compétences de Premiers SECOURS DE NIVEAU (PSE 2), Permis Bateau, Certificat restreint radiotéléphonistes (CRR). Ce personnel sera en outre titulaire au minimum de brevet élémentaire S.N.S.M, voire de qualifications supérieures en fonction des besoins et de la configuration des zones à surveiller.
- Un accompagnement spécifique par des conseils donnés à la collectivité pour l'équipement de ses postes de secours et la préparation des sites.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

- Approuve la convention à intervenir avec la S.N.S.M précisant les conditions d'intervention de celle-ci dans le cadre de la surveillance des plages.
- Autorise le versement au profit de la S.N.S.M, d'une participation qui s'élève à 7,00 € par jour et par sauveteur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°31/2014

Projet du Forum (école - restaurant scolaire - stades)

Monsieur le Maire propose de suspendre l'achèvement des travaux du stade en maintenant néanmoins la mise en sécurité technique de la plate-forme existante.

Il indique que la maîtrise d'œuvre a failli et que la commune se doit de rechercher une réévaluation financière et technique de l'ouvrage projeté.

Ainsi, l'actuelle plate-forme sera techniquement sécurisée afin de la pérenniser et de l'utiliser dans le projet global du forum comprenant l'école, le restaurant scolaire et stades.

Le coût estimé de la sécurisation est de 150.000,00 €.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

APPROUVE dans toute sa teneur l'exposé de Monsieur le Maire ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°32/2014

Travaux de construction du mur Asinacciu - Réévaluation technique et financière du projet

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'Entreprise Canava Travaux Publics – 20220 Ile-Rousse est titulaire du marché signé le 27 juin 2011 concernant la construction d'un mur de soutènement au quartier « Asinacciu » pour un montant total de 83.205,00 € HT et 89.861,40 € TTC.

Il explique que les travaux exécutés à hauteur de 41.602,50 € HT et 44.930,70 € TTC ont été interrompus pour des raisons techniques, il est apparu, en effet, qu'il convenait de conforter le mur en pierres sèches en construisant une paroi en béton projeté et ancrée à l'aide de tirants.

Pour réaliser ces prestations, la commune a attribué le 7 mars 2014, après procédure adaptée, un marché à la société APEX TRAVAUX SPECI AUX -20167 MEZZAVIA pour un montant total de 68.361,39 HT et 73.830,30 € TTC.. A ce jour, l'ordre de service n'a pas été délivré.

Monsieur le Maire propose de procéder à une réévaluation technique et financière de ce projet en réalisant une étude complète afin de réaliser d'éventuelles économies.

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

APPROUVE dans toute sa teneur l'exposé de Monsieur le Maire ;

DECIDE de procéder à une réévaluation technique et financière des travaux de construction du mur « Asinacciu »

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°33/2014

Approbation du Compte de Gestion 2013 du Service Général

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 du Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du service général pour l'exercice 2013 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°34/2014 :

Vote du Compte Administratif 2013 du Service Général

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Jean PAOLINI a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du service général ;

Considérant que Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean PAOLINI pour le vote du compte administratif du service général ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du service général dressé par Monsieur Etienne SUZZONI, maire, après d'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

APPROUVE le compte administratif 2013 du service général lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE GENERAL						
Opérations de l'exercice	445 729,70	713 664,36	2 062 738,95	2 607 772,38	2 508 468,65	3 321 436,74
Solde d'exécution		267 934,66		545 033,43		812 968,09
Reports de l'exercice 12		306 663,54		78 420,02		385 083,56
TOTAUX	445 729,70	1 020 327,90	2 062 738,95	2 686 192,40	2 508 468,65	3 706 520,30
Résultats de clôture		574 598,20		623 453,45		1 198 051,65
Restes à réaliser	275 600,00	97 480,00			275 600,00	97 840,00
TOTAUX CUMULES	721 329,70	1 117 807,90	2 062 738,95	2 686 192,40	2 784 068,65	3 804 000,30
RESULTATS DEFINITIFS		396 478,20		623 453,45		1 019 931,65

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Président

Elus présents	12
Elus représentés	2
Vote POUR	14
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°35/2014**Affectation des résultats de l'exercice 2013 du service général.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Service Général, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

I – CONSTATATION DES RESULTATS

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y a lieu au préalable, pour le Conseil Municipal de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2013 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montant en €uros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2013 (solde dépenses/recettes)	+ 545.033,43
2	Résultat antérieur reporté + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	+ 78.420,02
3 = 1+2	Résultat à affecter	+ 623.453,45

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2013 (solde dépenses/recettes)	+ 267.934,66
5	Résultat antérieur reporté	+ 306.663,54
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne R001 du budget)	+ 574.598,20
7	- Résultat à réaliser en dépenses	- 275.600,00
8	+ Résultat à réaliser en recettes	+ 97.480,00
9	Solde des restes à réaliser	- 178.120,00
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	/

II – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 623.453,45 €uros en tout ou partie soit au financement de la section de fonctionnement, soit au financement de la section d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'option suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		Montant
11	Au financement de l'investissement 2014 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2014)	/
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 au budget 2043)	623.453,45
13	TOTAL	623.453,45

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°36/2014

Vote du compte de gestion 2013 du Service Eau et Assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 du Service Eau et Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2013 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°37/2014

Vote du compte administratif 2013 du Service Eau et Assainissement

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que Monsieur Jean PAOLINI a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif du service général ;

Considérant que Monsieur Etienne SUZZONI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Jean PAOLINI pour le vote du compte administratif du service général ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du service général dressé par Monsieur Etienne SUZZONI, maire, après d'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

APPROUVE le compte administratif 2013 du Service Eau et Assainissement lequel peut se résumer de la manière suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Réalisations de l'exercice	396 010,49	209 366,50	1 000 214,18	1 197 080,78	1 396 224,67	1 406 447,28
Solde d'exécution	186 643,99			196 866,60		10 222,61
Reports de l'exercice 12		80 041,34	174 012,27		174 012,27	80 041,34
TOTAL	396 010,49	289 407,84	1 174 226,45	1 197 080,78	1 570 236,94	1 486 488,62
Résultats de clôture	106 602,65			22 854,33	83 748,32	
Restes à réaliser	44 100,00				44 100,00	
TOTAUX CUMULES	440 110,49	289 407,84	1 174 226,45	1 197 080,78	1 614 336,94	1 486 488,62
RESULTATS DEFINITIFS	150 702,65			22 854,33	127 848,32	

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil Municipal

Le Président

Elus présents	12
Elus représentés	2
Vote POUR	1 4
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°38/2014**Affectation des résultats de l'exercice 2013 du Service Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Etienne SUZZONI, après avoir examiné le Compte Administratif de l'exercice 2013 du Service Eau et Assainissement, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

I – CONSTATATION DES RESULTATS

Avant de procéder à l'affectation des résultats, il y a lieu au préalable, pour le Conseil Municipal de constater ces résultats qui s'établissent ainsi pour l'année 2013 :

SECTION D'EXPLOITATION		Montant en €uros
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2013 (solde dépenses/recettes)	+ 196.866,60
2	Résultat antérieur reporté + Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	- 174.012,27
3 = 1+2	Résultat à affecter	+ 22.854,33

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2013 (solde dépenses/recettes)	- 186.643,99
5	Résultat antérieur reporté	+ 80.041,34
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du budget)	- 106.602,65
7	- Résultat à réaliser en dépenses	- 44.100,00
8	+ Résultat à réaliser en recettes	/
9	Solde des restes à réaliser	- 44.1000,00
10	Besoin de financement = Résultat global si négatif	- 150.702,65

II – AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir constaté ces résultats, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, d'un montant de 22.854,33 € en tout ou partie soit au financement de la section d'exploitation, soit au financement de la section d'investissement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal retient l'option suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT		Montant
11	Au financement de l'investissement 2014 (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2013)	22.854,33
12=3-11	En report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne R002 au budget 2043)	/
13	TOTAL	22.854,33

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°39/2014**Impôts locaux - Vote des taux 2014.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L.2331-2 ;
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014.

Les ressources fiscales à taux constants portés dur l'Etat n°1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition pour l'année 2014 » se décomposent comme suit :

	Taux année N-1	Taux année en cours votés	BASES	PRODUIT
TH	11,21	11,21	5.013.000	561.957
FB	12,11	12,11	3.230.000	391.153
FNB	61,44	61,44	19.300	11.858
			TOTAL	964.968

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15

Vote CONTRE	0
Abstention	0

DELIBERATION N°40/2014**Vote du budget primitif du Service Général - Exercice 2014.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget 2014 du Service Général dont l'équilibre s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	603 200.00	Produits des services	349 600.00
Charges de personnel	1 229 100.00	Impôts et taxes	1 433 368.00
Atténuation de produits	18 000.00	Dotations et participations	658 779.00
Autres charges de gestion courantes	191 400.00	Atténuation de charges	40 000.00
		Autres produits de gestion courante	14 000.00
Total des dépenses de gestion courantes	2 041 700.00	Total des recettes de gestion courantes	2 495 747.00
Charges financières	9 900.00	Produits exceptionnels	6 500.00
Charges exceptionnelles	6 500.00		
Total des dépenses réelles	2 058 100.00	Total des recettes réelles	2 502 247.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 217 600.00</i>	<i>Opérations de transfert entre sections (Travaux régie)</i>	<i>150 000.00</i>
Total des dépenses d'ordre	1 217 600.00	Total des recettes d'ordre	150 000.00
		R002 résultat reporté	623 453.00
TOTAL GENERAL	3 275 700.00		3 275 700.00

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	71 500.00	Subventions d'investissement	222 480.00
Immobilisations corporelles	689 678.00		
Immobilisations en cours	1 178 300.00		
Total des dépenses d'équipements	1 939 478.00	Total des recettes d'équipements	222 480.00
Dépenses financières Emprunt remboursement du capital	41 700.00	Dotations, Fonds, Réserves	116 500.00
Total des dépenses financières	41 700.00	Total des recettes financières	116 500.00
Total des dépenses réelles	1 981 178.00	Total des recettes réelles	338 980.00
<i>Opérations de transfert entre sections (Travaux régie)</i>	<i>150 000.00</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 217 600.00</i>
Total des dépenses d'ordre	150 000.00	Total des recettes d'ordre	1 217 600.00
		R001 résultat reporté	574 598.00
TOTAL GENERAL	2 131 178.00		2 131 178.00

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité**

ADOpte le budget primitif du Service Général – Exercice 2014 établi en conformité avec la nomenclature M14.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	12
Vote CONTRE	
Abstention	
Non participation	3

DELIBERATION N°41/2014**Vote du budget primitif du Service Eau et Assainissement Exercice 2014.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2.

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget 2014 du Service Eau et Assainissement dont l'équilibre s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	356 640.00	Produits des services	1 094 000.00
Charges de personnel	240 000.00		
Atténuation de produits	111 000.00		
Autres charges de gestion courantes	135 000.00		
Total des dépenses de gestion courantes	842 640.00	Total des recettes de gestion courantes	1 094 000.00
Charges financières	15 700.00		
Charges exceptionnelles	5 000.00		
Total des dépenses réelles	863 340.00	Total des recettes réelles	1 094 000.00
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>180 900.00</i>	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>142 040.00</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>191 800.00</i>		
Total des dépenses d'ordre	372 700.00	Total des recettes d'ordre	142 040.00
TOTAL GENERAL	1 236 040,00		1 236 040.00

Section d'investissement :

.DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations incorporelles	137 200.00	Subventions d'investissement	261 400.00
Immobilisations corporelles	163 317.00	Emprunt	165 500.00
Immobilisations en cours	236 900.00		
Total des dépenses d'équipements	537 417.00	Total des recettes d'équipements	426 900.00
Dépenses financières Emprunt remboursement du capital	58 900.00	Dotations, Fonds, Réserves	45 360.00
Total des dépenses financières	58 900.00	Total des recettes financières	45 360.00
Total des dépenses réelles	596 317.00	Total des recettes réelles	472 260.00
<i>Opérations de transfert entre sections</i>	<i>142 040.00</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>180 900.00</i>
		<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>191 800.00</i>
Total des dépenses d'ordre	142 040.00	Total des recettes d'ordre	372 700.00
D001 résultat reporté	106 603.00		
TOTAL GENERAL	844 960.00		844 960.00

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité**

ADOpte le budget primitif du Service Eau et Assainissement – Exercice 2014 établi en conformité avec la nomenclature M49.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que-dessus.

Les membres du conseil municipal

Le Maire

Elus présents	13
Elus représentés	2
Vote POUR	15
Vote CONTRE	0
Abstention	0
Non participation	3

FEUILLET DE CLOTURE

LISTE DES DELIBERATIONS :

N° d'ordre	OBJET
29//2014	Désignation des représentants de la commune au sein de l'Union des Ports de Plaisance.
30/2014	Signature convention 2014 avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer
31/2014	Projet du Forum (école-restaurant scolaire-stades)
32/2014	Travaux de construction du mur Asinacciu – Réévaluation technique et financière du projet.
33/2014	Vote du compte de gestion du Service Général – Exercice 2014
34/2014	Vote du compte administratif 2013 du Service Général
35/2014	Affectation des résultats de l'exercice 2013 du Service Général
36/2014	Vote du compte de gestion 2013 du Service Eau et Assainissement
37/2014	Vote du compte administratif 2013 du Service Eau et Assainissement
38/2014	Affectation des résultats de l'exercice 2013 du Service Eau et Assainissement
39/2014	Impôts locaux – Vote des taux 2014
40/2014	Vote du budget primitif du Service Général – Exercice 2014
41/2014	Vote du budget primitif du Service Eau et Assainissement – Exercice 2014.